

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



PRÉSENTÉE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE NOVAGALI PHARMA



Le présent document relatif aux autres informations de la société Novagali Pharma a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 30 novembre 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Le présent document intègre par référence (i) le document de référence de Novagali Pharma enregistré auprès de l'AMF le 29 avril 2011 sous le numéro R. 11-0021 et (ii) le rapport financier semestriel déposé par Novagali Pharma auprès de l'AMF le 31 août 2011.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Novagali Pharma.

Des exemplaires du présent document (et des documents qui y sont incorporés par référence) et de la note d'information en réponse de Novagali Pharma sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Novagali Pharma (www.novagali.com), et sont mis gratuitement à disposition du public au siège de Novagali Pharma, 1 rue Pierre Fontaine, Bâtiment Genavenir IV, 91000 Évry.

Un communiqué sera diffusé au plus tard le 1^{er} décembre 2011 conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Sommaire

1	INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE NOVAGALI	3
1.1	Mise à jour des informations relatives à Novagali	3
1.1.1	Communiqué de presse du 12 mai 2011 : « Chiffre d’affaire du 1 ^{er} trimestre 2011 » ...	3
1.1.2	Communiqué de presse du 1 ^{er} juin 2011 : « Documents préparatoires à l’assemblée générale du 22 juin 2011 »	4
1.1.3	Communiqué de presse du 9 juin 2011 : « Accord de distribution exclusif pour Nova23041 aux Etats-Unis et au Canada avec Ardeo »	5
1.1.4	Communiqué de presse du 5 juillet 2011 : « Renforcement significatif du Conseil de surveillance »	6
1.1.5	Communiqué de presse du 28 juillet 2011 : « Chiffre d’affaires du premier semestre 2011 »	7
1.1.6	Communiqué du 31 août 2011 : « Résultats semestriels 2011 »	9
1.1.7	Communiqué de presse du 8 septembre 2011 : « Catioprost Résultats positifs de Phase II »	11
1.1.8	Communiqué de presse du 28 septembre 2011 : « Accord concernant l’acquisition d’une participation majoritaire dans Novagali Pharma par Santen Pharmaceutical Co. LTD » ...	12
1.1.9	Communiqué de presse du 11 octobre 2011 : « Santen Pharmaceutical Co., LTD Finalise l’acquisition d’une participation majoritaire dans Novagali Pharma S.A. »	13
1.1.10	Communiqué de presse du 15 novembre 2011 : « Chiffre d’affaire du troisième trimestre 2011 »	14
1.2	Capital social de Novagali	16
1.3	Information financières récentes	17
1.4	Procédures judiciaires et d’arbitrage	17
1.5	Composition du Conseil de surveillance de la Société	17
1.6	Composition du Directoire de la Société	18
1.7	Rapport de l’expert indépendant	18
2	PERSONNES RESPONSABLES	18
2.1	Responsable du document	18
2.2	Pour Novagali	18

1 INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE NOVAGALI

1.1 Mise à jour des informations relatives à Novagali

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Novagali Pharma (« **Novagali** ») figurent dans le document de référence de Novagali pour l'exercice 2010, enregistré auprès de l'AMF le 29 avril 2011 sous le numéro R. 11-0021 (le « **Document de Référence** »), et dans le rapport financier semestriel déposé par Novagali Pharma auprès de l'AMF le 31 août 2011 (le « **Rapport Financier Semestriel** »), et sont incorporées par référence dans le présent document.

Le Document de Référence et le Rapport Financier Semestriel sont disponibles en version électronique sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Novagali (www.novagali.com, rubrique « Investisseurs-Media » / « Documents »). Ils peuvent par ailleurs être obtenus sans frais au siège de Novagali Pharma, 1 rue Pierre Fontaine, Bâtiment Genavenir IV, 91000 Évry.

Novagali publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.novagali.com, rubrique « Investisseurs-Media » / « Communiqués de presse »). Novagali a notamment publié les communiqués suivants portant sur les événements significatifs survenus depuis le dépôt du Document de Référence.

1.1.1 *Communiqué de presse du 12 mai 2011 : « Chiffre d'affaire du 1^{er} trimestre 2011 »*

Le communiqué de presse du 12 mai 2011 est reproduit ci-dessous :

« CHIFFRE D'AFFAIRE DU PREMIER TRIMESTRE 2011

• Poursuite d'une croissance soutenue des ventes : +22,6%

Evry (France), le 12 mai 2011 : Novagali Pharma, société pharmaceutique développant des produits ophtalmiques innovants, annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires pour le trimestre clos le 31 mars 2011.

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2011

<i>En K€ - IFRS*</i>	T1 2011	T1 2010
Chiffre d'affaires	131	107
Subventions, financements publics et CIR	379	208
Total produits	510	315

**Chiffres non audités*

Pour le 1er trimestre 2011, le chiffre d'affaires de Novagali Pharma, reflétant les ventes de Cationorm®, ressort à 131 K€, en forte hausse de +22,6% par rapport au 1er trimestre 2010. La poursuite d'une progression soutenue du chiffre d'affaires est liée à la montée en puissance des ventes dans les pays où le produit est déjà commercialisé et à la préparation de sa commercialisation dans de nouveaux pays. Cationorm® est à ce jour commercialisé dans 10 pays.

S'agissant des subventions, financements publics et du CIR, ceux-ci font l'objet de provisions comptables en fonction d'un calendrier d'avancement des projets et / ou des engagements contractuels en cours. Ils se montent à 379 K€ pour le 1er trimestre 2011 contre 208 K€ pour le 1er trimestre 2010.

Au total, les produits d'activité de la Société pour le 1er trimestre 2011 s'élèvent à 510 K€ contre 315 K€ sur le 1er trimestre 2010.

Faits marquants et événements récents

- Développements cliniques

- **Finalisation du recrutement des patients** (avril 2011) dans le cadre de l'étude clinique de Phase II pour Catioprost® aux Etats-Unis
- **Avis positif de l'EMA sur le design de l'étude de Phase III de Cyclokot®** (janvier 2011) et **recrutement des premiers patients** (mars 2011)

- **Renforcement de l'organisation** : recrutement du Dr Ronald R. Buggage en tant que Directeur scientifique de Novagali Pharma

Perspectives 2011

- **Accélération du développement commercial de Cationorm®**

A fin 2011, Cationorm® devrait avoir obtenu les autorisations nécessaires à sa commercialisation en vue d'un lancement dans de nouveaux pays. Il devrait en résulter la poursuite d'une activité soutenue pour les ventes de Cationorm®.

- **Poursuite du développement du portefeuille produits**

Comme chaque année, Novagali Pharma était présent à l'ARVO (*Association for Research and Ophthalmology*), premier congrès mondial dédié à la recherche et l'innovation dans l'ophtalmologie, qui s'est tenu du 1er au 5 mai 2011 à Fort Lauderdale, Floride, USA.

Ce congrès a été l'occasion pour Novagali Pharma de présenter à la communauté scientifique et médicale 7 posters sur ses différents produits en développement, avec des avancées précliniques et cliniques notables. Toutes ces avancées ont reçu un excellent accueil.

Jérôme Martinez, Président du Directoire, conclut « *Tout comme pour Cationorm®, dont les ventes sont conformes à nos anticipations, les avancées cliniques des principaux produits de notre portefeuille sont en ligne avec les attentes. A court terme, des étapes importantes sont attendues, telles que la poursuite de l'extension du réseau de distribution de Cationorm® ou, encore, les résultats des études cliniques de Phase II réalisées avec Catioprost® aux Etats-Unis. Notre statut de pure player unique en ophtalmologie, un marché en forte croissance, est conforté chaque jour et nous sommes confiants dans la poursuite du développement de Novagali Pharma.* »

1.1.2 Communiqué de presse du 1^{er} juin 2011 : « Documents préparatoires à l'assemblée générale du 22 juin 2011 »

Le 1^{er} juin 2011, Novagali Pharma a informé ses actionnaires que son Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) se réunirait le mercredi 22 juin 2011 à 10h00 heures, sur première convocation, dans les locaux d'Eurosites, 28, avenue George V, 75008 Paris.

L'avis préalable de réunion à l'Assemblée générale mixte a été publié au Bulletin des Annonces légales et obligatoires le 18 mai 2011. Il contenait l'ordre du jour de cette Assemblée, les projets de résolutions proposées qui ont été soumises au vote des actionnaires et les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires.

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.novagali.com – Rubrique « Investisseurs - Média »).

Les informations et documents visés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont consultables sur le site internet de Novagali Pharma à l'adresse suivante : www.novagali.com - Rubrique « Investisseurs – Média ».

Les documents et renseignements prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

1.1.3 Communiqué de presse du 9 juin 2011 : « Accord de distribution exclusif pour Nova23041 aux Etats-Unis et au Canada avec Ardeo »

Le communiqué de presse du 9 juin 2011 est reproduit ci-dessous :

« Novagali Pharma et Ardeo signent un accord de distribution exclusif pour Nova23041 aux Etats-Unis et au Canada

Evry (France), Richmond (Texas, Etats-Unis) et Suwanee (Géorgie, Etats-Unis), le 9 juin 2011 :

Novagali Pharma, société pharmaceutique développant des produits ophtalmiques innovants, annonce aujourd'hui la signature d'un accord exclusif avec la société Ardeo Health, LLC pour la distribution de Nova23041, sa formulation unique pour le traitement des symptômes de la sécheresse oculaire, aux Etats-Unis et au Canada, avec la société OCuSOFT, Inc.

Nova23041 est une émulsion cationique sans conservateur issue de la technologie brevetée Novasorb® dont l'efficacité et la tolérance, dans le traitement des symptômes de la sécheresse oculaire, ont été démontrées au cours de plusieurs études cliniques menées en Europe et en Asie du Sud Est.

Fondée sur l'attraction électrostatique qui se produit entre les gouttelettes d'une émulsion chargée positivement et les cellules de la surface oculaire chargées négativement, la plateforme technologique Novasorb® permet un étalement optimal sur la surface oculaire, améliore le temps de résilience et réduit de ce fait le nombre d'instillations nécessaires avec une plus grande efficacité, une observance et une tolérance optimales.

Nova23041 est commercialisé avec succès depuis 2008, sous la marque Cationorm®, propriété de Novagali Pharma. Le produit est déjà recommandé par les ophtalmologistes dans de nombreux pays en Europe, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est.

Fort de cet accord de distribution exclusif, Nova23041 sera commercialisé aux Etats-Unis et au Canada sous le nom de marque Retaine® MGD™ Ophthalmic Emulsion. OCuSOFT, Inc. en assurera la promotion.

Cynthia Barratt, Présidente d'OCuSOFT, conclut : *« OCuSOFT cherchait une thérapie propriétaire véritablement unique contre la sécheresse oculaire, dans le cadre d'un partenariat de long terme, et c'est exactement ce que nous avons trouvé avec Ardeo Health et Novagali Pharma. Je crois sincèrement que Retaine® MGD™ deviendra le traitement incontournable pour toutes les personnes souffrant de symptômes de sécheresse oculaire. »*

« Chez Ardeo Health, nous nous réjouissons de voir cette nouvelle technologie arriver en Amérique du Nord. Les patients souffrant de sécheresse oculaire auront désormais accès à une alternative par rapport aux médicaments disponibles uniquement sur prescription et plus onéreux », explique Robert Sykora, Président et PDG d'Ardeo Health. *« Ces partenariats offrent un double avantage à Ardeo*

Health : l'expertise scientifique de Novagali Pharma associé à la visibilité de la marque et aux canaux de distribution d'OCuSOFT. »

Jérôme Martinez, Président du Directoire de Novagali Pharma conclut : « Nous sommes très heureux d'annoncer aujourd'hui la signature de cet accord qui implique deux acteurs majeurs de l'ophtalmologie aux Etats-Unis. Au regard de leur excellente connaissance du marché de l'ophtalmologie nord américain, les équipes d'OCuSOFT feront sans aucun doute du lancement de Nova23041 aux Etats-Unis et au Canada un succès qui nous permettra d'étendre la distribution de notre formulation unique, pour le traitement des symptômes de la sécheresse oculaire, à travers le monde. Cet accord confirme la notoriété croissante aux Etats-Unis des produits et des technologies développées par Novagali Pharma. Novagali Pharma envisage d'ailleurs les résultats de l'essai clinique de Phase II sur Catioprost® aux Etats-Unis dans le courant du 3^{ème} trimestre 2011. »

1.1.4 Communiqué de presse du 5 juillet 2011 : « Renforcement significatif du Conseil de surveillance »

Le communiqué de presse du 5 juillet 2011 est reproduit ci-dessous :

« Approbation de l'ensemble des résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 juin 2011

Evry, le 5 juillet 2011 : Novagali Pharma, société pharmaceutique développant des produits ophtalmiques innovants, annonce aujourd'hui l'approbation par l'Assemblée générale mixte qui s'est tenue à Paris le 22 juin 2011 de l'ensemble des résolutions proposées. En particulier, suite à cette Assemblée générale, le Conseil de surveillance a été significativement renforcé par la nomination de personnalités prestigieuses.

L'Assemblée générale a approuvé l'ensemble des résolutions proposées, notamment la première et la seconde résolution qui portaient sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'affectation du résultat et la reconstitution des capitaux propres. L'Assemblée générale a ainsi constaté que les capitaux propres s'élevaient à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2010 à un montant de 17 246 106 euros.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a approuvé les sixième à neuvième résolutions ainsi que les onzième à quatorzième résolutions, portant respectivement sur le renouvellement des mandats de certains membres du Conseil de surveillance et la nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance.

Ont ainsi rejoint le Conseil de surveillance de Novagali Pharma en qualité de membres indépendants M. Russell G. Greig, M. Bo Jesper Hansen et M. Nayan Greg Parekh :

- M. Russell G. Greig est docteur en médecine. Il a travaillé pendant une trentaine d'années pour le groupe GlaxoSmithKline. Il a notamment été directeur général au Royaume-Uni puis vice-président et directeur du développement des opérations pour l'Europe de SmithKline Beecham Pharmaceuticals. Suite à la fusion de SmithKline Beecham avec Glaxo Wellcome en 2000, le Dr Greig a été nommé vice-président du développement au niveau mondial avant de devenir le président de GSK Pharmaceuticals International puis de SR One, le fonds d'investissement du groupe GlaxoSmithKline.

- M. Bo Jesper Hansen est docteur en médecine. Il est président du Conseil d'administration de Swedish Orphan Biovitrum AB (société cotée), membre du conseil d'administration de MipSalus ApS, TopoTarget A/S, Zymenex A/S, Incentive AB (groupe Gambro), Orphazyme A/S et Kontrast AB. Depuis 1993, il a occupé plusieurs fonctions pour Swedish Orphan International AB avant d'en devenir le Président directeur général de 1998 à 2010. Il est également Conseiller Médical pour Synthelabo, Pfizer, Pharmacia et Yamanouchi. Il a fondé la Scandinavian Medical Research.

- M. Nayan Greg Parekh est docteur en économie. Jusqu'en 2010, il a dirigé les activités de fusions et acquisitions de Novartis AG et réalisé plus de 20 opérations pour un total de 70 milliards de dollars, dont l'acquisition d'Alcon (ophtalmologie), de Ebewe (génériques), de Chiron (vaccins), d'Hexal (génériques) et d'Eon Labs (génériques) ainsi que la vente de Gerber (aliments) et de Medical Nutrition (aliments). Avant de rejoindre Novartis en 2004, il a été vice-président de l'équipe santé de Bear Stearns à New York, puis a dirigé pendant six ans l'European Healthcare Group de la Deutsche Bank AG, à Londres. Il est le fondateur de New Rhein LLC Healthcare, fonds d'investissement dans le domaine de la santé.

A noter par ailleurs que M. Bernard Chauvin, ex représentant du fonds Siparex au sein du Conseil de surveillance, rejoint désormais à titre personnel le Conseil de surveillance de Novagali Pharma.

L'Assemblée générale a également renouvelé les mandats de Messieurs Alain Munoz et George Lasezkay, ainsi que ceux des sociétés Edmond de Rothschild Investment Partners et Auriga Partners, respectivement représentées par Messieurs Raphaël Wisniewski et Philippe Peltier.

Le Conseil de surveillance de Novagali Pharma compte ainsi désormais neuf membres, dont six membres indépendants. Lors de sa première réunion le 22 juin 2011, il a élu pour Président M. Russell G. Greig.

Jérôme Martinez, Président du Directoire de Novagali Pharma, conclut : « *Nous sommes très fiers de compter désormais des personnalités aussi prestigieuses que Russell G. Greig, Bo Jesper Hansen et Nayan Greg Parekh au sein de notre Conseil de surveillance. La richesse et l'éclectisme de leurs parcours témoignent de l'intérêt porté à Novagali Pharma. C'est une chance unique pour Novagali Pharma de pouvoir s'appuyer sur de telles expertises pour poursuivre avec succès son développement à fort potentiel* ».

M. Russell G. Greig, Président du Conseil de surveillance de Novagali pharma déclare : « *J'ai toujours travaillé dans l'industrie pharmaceutique et ces nombreuses années d'expérience m'ont aussi appris à déceler les sociétés les plus prometteuses. Novagali Pharma a un positionnement unique de pure player de l'ophtalmologie, opère sur un marché en forte croissance et achève le développement de produits répondant à des besoins médicaux non satisfaits, à la valeur médicale avérée. Je suis extrêmement flatté de pouvoir désormais apporter toute mon expertise pour contribuer à l'accélération de la croissance de cette société très prometteuse qu'est Novagali Pharma* ».

1.1.5 Communiqué de presse du 28 juillet 2011 : « Chiffre d'affaires du premier semestre 2011 »

Le communiqué de presse du 28 juillet 2011 est reproduit ci-dessous :

« Chiffre d'affaires du premier semestre 2011

Evry (France), le 28 juillet 2011 : Novagali Pharma, société pharmaceutique développant et commercialisant des produits ophtalmiques innovants, annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires pour le premier semestre de l'exercice en cours clos au 30 juin 2011.

• Chiffres d'affaires trimestriels et semestriels

Evolution du chiffre d'affaires par semestre

En K€ - IFRS*	S1 2011	S1 2010	Var. %
Chiffre d'affaires	369	236	+56,3%
Subventions, financements publics et CIR	1018	419	+143,0%
Total produits	1387	655	+111,8%

Chiffres non audités – Les agrégats portant sur S1 2010 et 2011 présentés sont extraits d'un bilan et d'un compte de résultat établis selon le référentiel IFRS qui ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes

Evolution du chiffre d'affaires du 1er et du 2ème trimestre

En K€ - IFRS*	T1 2010	T2 2010	T1 2011	T2 2011
Chiffre d'affaires	107	129	131	238
Subventions, financements publics et CIR	208	211	379	639
Total produits	315	340	510	877

Chiffres non audités – Les agrégats portant sur les données trimestrielles présentées sont extraits d'un bilan et d'un compte de résultat établis selon le référentiel IFRS qui ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes

Pour le 2ème trimestre 2011, le chiffre d'affaires de Novagli Pharma, reflétant les ventes de Cationorm®, ressort à 238 K€, en forte hausse de plus de +84% par rapport au 2nd trimestre 2010 et près de +82% par rapport au 1er trimestre 2011. La poursuite de la progression soutenue du chiffre d'affaires est liée à la montée en puissance des ventes dans les pays où le produit est déjà commercialisé.

Sur le semestre, le total des produits a quasiment doublé par rapport au premier semestre 2010. Il s'affiche à 1,4 M€ contre 0,7 M€ sur la même période de l'exercice précédent, en hausse de +112%. Cette forte croissance est attribuable à la progression des ventes de Cationorm® de +56,3% sur la période, et à la forte augmentation des « Subventions, financements publics et CIR », qui s'établissent à 1,0 M€ au 30 juin 2011 contre 0,4 M€ un an plus tôt. Cette forte augmentation traduit notamment la montée en puissance des projets en développement de la société, en particulier le lancement de la Phase II aux Etats-Unis de Catioprost® ainsi que le lancement de l'étude pivot de Phase III de Cyclok® et la hausse du Crédit d'Impôt Recherche qui en résulte. Elle intègre également le premier versement d'une subvention d'exploitation ISI OSEO de 175,1 K€ au titre du lancement du projet VITRENA. Pour rappel, en avril 2010, Novagli Pharma et ses partenaires ont obtenu une aide de 9,4 millions d'euros d'Oseo pour développer ce projet portant sur la rétinopathie diabétique.

Faits marquants et événements récents

- Développements cliniques

- **Finalisation du recrutement des patients** (avril 2011) pour l'étude clinique de Phase II de Catioprost® aux Etats-Unis.
- **Avis scientifique positif de l'EMA sur le design de l'étude de Phase III de Cyclok®** (janvier 2011) et **recrutement des premiers patients** (mars 2011).

- **Renforcement de l'organisation** : recrutement du Dr Ronald R. Buggage en tant que Directeur scientifique de Novagli Pharma.

- **Développements commerciaux** : signature d'un accord de distribution exclusif de tout premier plan avec la Société Ardeao Health, LLC, pour Nova23041 (commercialisé sous le nom de Cationorm® dans les autres pays) aux Etats-Unis et au Canada. Obtention des autorisations nécessaires à la commercialisation dans les Emirats Arabes Unis.

Perspectives 2011

- **Poursuite de l'accélération du développement commercial de Cationorm®**

La signature, courant 2011, de nouveaux contrats pour la commercialisation de Cationorm®, dont les Etats-Unis, le lancement dans les pays où l'obtention de commercialiser a été obtenu tels que l'Arabie Saoudite et le lancement du produit en flacon multidose sans conservateur devraient se traduire par la poursuite d'une croissance rapide des ventes consolidées de ce produit.

- **Poursuite du développement du portefeuille produits**

Les résultats très attendus d'étude clinique de Phase II aux Etats-Unis de Catoprost® devraient être disponibles dans le courant du 3ème trimestre, tandis que le recrutement des patients pour l'étude clinique de Phase III de Cyclokat® se poursuit.

Jérôme Martinez, Président du Directoire, conclut : « *Nous sommes très satisfaits de l'activité réalisée sur le premier semestre, en forte progression, qui reflète aussi bien nos avancées commerciales que le développement de notre portefeuille produits. Avec deux produits en phase III et un produit en phase II à un stade de développement très avancé, Novagali Pharma possède l'un des portefeuilles produits les plus matures des sociétés de biotechnologies françaises. La société est donc confiante dans la poursuite des avancées réalisées au cours de ce premier semestre, tant au niveau commercial que scientifique* ».

1.1.6 Communiqué du 31 août 2011 : « Résultats semestriels 2011 »

Le communiqué de presse du 31 août 2011 est reproduit ci-dessous :

- **Produits : +112%**
- **Hausse des charges d'exploitation et consommation de trésorerie maîtrisée**
- **Développement de Catioprost® et Cyclokat® en ligne avec le plan de marche**

Evry (France), le 31 août 2011 : Novagali Pharma, société pharmaceutique développant et commercialisant des produits ophtalmiques innovants, annonce aujourd'hui ses résultats semestriels¹ présentés selon les normes IAS/IFRS et arrêtés par le Directoire en date du 30 août 2011, pour le premier semestre clos au 30 juin 2011.

¹ Ces comptes ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes selon les normes d'exercice professionnel applicables en France

· Résultats semestriels

<i>En K€ - IFRS*</i>	S1 2011	S1 2010
Chiffre d'affaires	369	236
Subventions, financements publics et CIR	1018	419
Total produits	1387	655
Charges opérationnelles		
Dont achats consommés	659	373
Dont charges de personnel	2621	1706
Dont charges externes	4198	1662
Dont autres charges	80	205
Total charges opérationnelles	7558	3946
Résultat opérationnel	-6171	-3291
Résultat net	-6034	-3258

o Produits : +112%

Comme annoncé le 28 juillet 2011, le total des produits a plus que doublé sur le premier semestre 2011 par rapport au premier semestre 2010. Il s'affiche à 1,4 M€ contre 0,7 M€ sur la même période de l'exercice précédent, en hausse de +112%. Cette forte croissance est attribuable à la progression des ventes de Cationorm®, de +56,3% sur la période, et à la forte augmentation des « *Subventions, financements publics et CIR* », traduisant notamment la montée en puissance des projets en développement de la Société.

o Charges opérationnelles : +98%

La progression des Charges opérationnelles reflète également la montée en puissance des projets en développement de la Société. En particulier, au sein des *Charges externes*, le poste *Etudes et soustraitances*, qui comprend essentiellement les coûts relatifs à la poursuite de l'étude de phase II pour Catioprost® et le démarrage de l'étude pivot confirmatoire de phase III pour Cyclokat®, s'affiche à 2,6 M€ contre 0,5 M€ au 30 juin 2010. On rappellera que l'une des particularités du modèle de la Société est d'externaliser la réalisation de la majorité de ses essais pré-cliniques et cliniques à des entreprises spécialisées. L'évolution de ce montant traduit l'avancée du développement de ces deux candidats médicaments en ligne avec le plan de marche.

La hausse des *Achats consommés* est liée à la fabrication de lots pour ces deux études cliniques ainsi que par la hausse de la production inhérente à la croissance des ventes de Cationorm®.

Le renforcement de l'organisation, avec en particulier le recrutement de Ronald R. Buggage en qualité de Directeur scientifique de Novagali Pharma, explique la progression du poste *Charges de personnel*, qui s'affiche à 2,6 M€ au 30 juin 2011. Le recrutement de nouveaux collaborateurs correspond à l'évolution du profil de la Société qui nécessite de s'entourer de profils plus expérimentés. Au 30 juin 2011, Novagali comptait 42 salariés contre 38 au 30 juin 2010. En conséquence, la perte opérationnelle au 30 juin 2011 est de -6,1 M€ contre -3,3 M€ au 30 juin 2010 et le résultat net du premier semestre s'établit à -6,0 M€ contre - 3,3 M€ au 30 juin 2010.

· Situation financière

Au 30 juin 2011, le montant de la trésorerie et équivalents détenus par la Société s'élevait à 11,5 M€, contre 18,2 M€ au 31 décembre 2010. La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour les semestres clos les 30 juin 2010 et 2011 s'est élevée respectivement à 4,1 millions d'euros et 6,6 millions d'euros.

Comme expliqué ci-dessus, cette consommation de trésorerie plus élevée au premier semestre 2011 par rapport à 2010 est notamment liée à la montée en puissance des programmes d'études cliniques lancés depuis fin 2010 sur Catioprost® et Cyclokat®.

· Perspectives

Les perspectives sur le produit commercialisé et les deux principaux candidat-médicaments actuellement en développement de Novagali Pharma sont les suivantes :

- Cationorm® : le lancement du produit aux Etats-Unis et en Arabie-Saoudite est en cours de préparation. Cationorm® sera également disponible en flacon multidoses sans conservateur. Enfin, la Société poursuit des discussions pour lancer le produit sur d'autres territoires, notamment en Europe.
- Cyclokat® : sous réserve des résultats de l'étude pivot confirmatoire de phase III, Novagali Pharma confirme son objectif de déposer une Autorisation de Mise sur le Marché fin 2012. Parallèlement, la Société poursuit également des discussions avec des acteurs majeurs du marché. Ces discussions pourraient conduire à un partenariat portant sur Cyclokat® et Vekacia®.
- Catioprost® : les résultats de l'étude de phase II sont attendus au troisième trimestre 2011.

Jérôme Martinez, Président du Directoire, conclut : « *Nos résultats semestriels reflètent un plan de marche qui se déroule conformément à nos anticipations. Les nouvelles avancées substantielles du semestre contribuent à conforter le statut unique de Novagali Pharma en tant que pure player de l'ophtalmologie et sa notoriété croissante sur un marché en forte croissance et en consolidation. Le second semestre sera clef pour Novagali Pharma avec notamment la publication des résultats de l'étude clinique de Phase II sur Catioprost® aux Etats-Unis qui est attendue au mois de septembre.* ».

Novagali Pharma annonce enfin ce jour avoir mis à disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers son rapport financier semestriel. Le rapport financier semestriel peut être consulté sur le site Internet de la société (www.novagali.com). »

1.1.7 Communiqué de presse du 8 septembre 2011 : « Catioprost Résultats positifs de Phase II »

Le communiqué de presse du 8 septembre 2011 est reproduit ci-dessous :

« RESULTATS POSITIFS DE L'ETUDE DE PHASE II DE CATIOPROST® VS. TRAVATAN Z® CHEZ LES PATIENTS PRESENTANT UN GLAUCOME AVEC UNE ATTEINTE DE LA SURFACE OCULAIRE

Evry (France), le 8 septembre 2011. Novagali Pharma annonce aujourd'hui des résultats positifs de l'étude de phase II, réalisée aux Etats-Unis, portant sur l'efficacité et l'innocuité de Catioprost® chez les patients présentant concomitamment un glaucome et une atteinte de la surface oculaire (*ocular surface disease* - OSD). L'étude a atteint ses objectifs en démontrant la réduction de la pression intraoculaire (PIO) et l'amélioration des signes et des symptômes de l'OSD par rapport au groupe contrôle du Travatan Z®.

L'étude de phase II, multicentrique, randomisée en simple-masque, menée sur 105 patients avait pour but d'évaluer l'innocuité et l'efficacité de Catioprost® chez les patients atteints de glaucome ou d'hypertension oculaire et d'OSD, par comparaison avec le Travatan Z®. Travatan Z® et Catioprost® sont deux analogues de prostaglandine sans conservateur (BAK - chlorure de benzalkonium). Les critères d'efficacité étaient la réduction de la PIO et l'amélioration des signes et des symptômes de l'OSD évalués grâce au test à la fluorescéine (CFS) et à l'hyperhémie conjonctivale. Les résultats ont été évalués après un mois et trois mois de traitement.

Novagali annonce également que ces données feront l'objet de présentations lors de congrès scientifiques internationaux dans les prochains mois.

Catioprost® s'est révélé aussi efficace que le Travatan Z® pour abaisser la PIO. A trois mois, la moyenne de la réduction diurne de la PIO, par rapport aux valeurs initiales, était de 29% contre 24% à 8h, 29% contre 27% à 10h, 26% contre 24% à 16h, respectivement pour Catioprost® et Travatan Z®.

L'étude a démontré une amélioration des atteintes de la surface oculaire (OSD) avec Catioprost® par rapport au Travatan Z® à un mois et trois mois. S'agissant des atteintes de la cornée, une amélioration statistiquement significative a été démontrée avec le test CFS (diminution de 30% vs 5%, $p=0,0461$) à trois mois pour Catioprost® par rapport à Travatan Z®. Une amélioration des symptômes a également été démontrée chez les patients sous Catioprost®, avec une réduction plus marquée de l'utilisation de larmes artificielles, par comparaison avec le Travatan Z®.

Catioprost® a démontré une sécurité d'emploi et une tolérabilité semblable à celles de Travatan Z® et une aggravation de l'hyperhémie conjonctivale fortement maîtrisée (26% pour Catioprost contre 43% pour Travatan Z).

L'étude clinique de Phase II confirme les résultats des études précliniques réalisées au Mount Sinai Hospital de New York et à l'Hôpital des Quinze-Vingt à Paris. Ces études ont d'ores et déjà démontré l'efficacité du Catioprost® dans le contrôle de la PIO et sa capacité à limiter et à réparer les lésions de la surface oculaire par rapport à d'autres traitements du glaucome à base de prostaglandine.

Le docteur Ronald R. Buggage, Directeur scientifique de Novagali Pharma, déclare : « *Alors que les produits sans conservateurs sont en train de s'imposer pour le traitement du glaucome afin d'éviter les effets délétères à long terme des conservateurs, un besoin réel existe pour un traitement du glaucome qui non seulement réduit le risque de toxicité iatrogénique, mais qui est aussi capable de préserver et de réparer la surface oculaire. Grâce aux résultats prometteurs du Catioprost®, une meilleure protection de la surface oculaire et une observance à long terme du traitement peuvent être attendues pour le bénéfice de millions de patients souffrant à la fois de glaucome et d'OSD.* »

Jérôme Martinez, Président du Directoire de Novagali Pharma, conclut : « *Ces excellents résultats viennent encore confirmer la valeur médicale de la plateforme technologique Novasorb® pour le traitement de la surface oculaire et les avantages substantiels qu'elle procure en ophtalmologie. Nous sommes impatients de démarrer notre programme clinique de phase III et de mettre Catioprost® à la disposition des nombreux patients souffrant de glaucome et d'OSD. Nous sommes fiers de ces résultats, qui valident notre positionnement de « leading innovator » en ophtalmologie.* »

1.1.8 Communiqué de presse du 28 septembre 2011 : « Accord concernant l'acquisition d'une participation majoritaire dans Novagali Pharma par Santen Pharmaceutical Co. LTD »

Le communiqué de presse du 28 septembre 2011 est reproduit ci-dessous :

« SIGNATURE D'UN ACCORD CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS NOVAGALI PHARMA S.A. PAR SANTEN PHARMACEUTICAL CO., LTD.

Osaka, Japon et Évry, France, 28 septembre 2011 – Santen Pharmaceutical Co., Ltd. (Osaka, Ticker Code 4536JP) (ci-après “Santen”), société japonaise leader de l’industrie pharmaceutique, et Novagali Pharma S.A. (ci-après “Novagali”), société biopharmaceutique française spécialisée en ophtalmologie et, en particulier, dans les traitements ophtalmiques innovants, ont annoncé aujourd’hui que Santen, Novagali et certains de ses actionnaires, dont les fonds gérés par Edmond de Rothschild Investment Partners, Auriga Partners, IdInvest Partners et CDC Innovation, ont conclu un contrat de cession d’actions (ci-après le « Contrat de Cession »), aux termes duquel Santen s’est engagé à acquérir des actions représentant 50,55%² du capital social de Novagali pour un prix en numéraire de 6,15 euros par action, soit une prime de 71,3 % par rapport au dernier cours coté du 27 septembre 2011, ce prix pouvant être porté à 6,25 euros selon les modalités décrites ci-dessous (l’« Acquisition du Bloc »). L’Acquisition du Bloc n’est soumise à aucune condition suspensive et devrait être réalisée dans les prochains jours. Les actions de Novagali sont admises aux négociations sur NYSE Euronext Paris – compartiment C.

Santen envisage d’acquérir rapidement la totalité des actions restantes de Novagali au même prix par action et déposera par conséquent une offre publique obligatoire auprès de l’Autorité des marchés financiers (« AMF ») conformément aux dispositions des articles 234-2 et suivants du Règlement Général de l’AMF (l’« Offre Publique »). Santen a l’intention de procéder au retrait obligatoire des actions de Novagali, dans l’hypothèse où, à l’issue de l’Offre Publique, Santen détiendrait au moins 95 % du capital social et des droits de vote de Novagali.

Dans l’hypothèse où, à l’issue de l’Offre Publique, Santen détiendrait au moins 95 % du capital social et des droits de vote de Novagali, le prix par action Novagali versé aux actionnaires ayant vendu leurs actions dans le cadre de l’Acquisition du Bloc ou les ayant apportées à l’Offre Publique sera augmenté de 0,10 euro par action, soit un prix total de 6,25 euros et une prime de 74,1% par rapport au dernier cours coté du 27 septembre 2011.

« Santen estime que l’acquisition de Novagali lui permettra de renforcer son positionnement mondial, ce qui constitue l’un des objectifs stratégiques principaux de sa vision à long terme pour 2020 et de son plan de gestion à moyen terme pour 2011-2013 » a expliqué M. Akira Kurokawa, Président et Chief Executive Officer de Santen. M. Akira Kurokawa a également indiqué : *« Nous nous réjouissons que les excellentes capacités de recherche et développement de Novagali ainsi que ses technologies pharmaceutiques uniques, notamment sa technologie Novasorb®, viennent améliorer la capacité globale de Santen pour formuler des médicaments. Nos valeurs d’entreprise nous engagent, en tant que société spécialisée dans les domaines de l’ophtalmologie et des traitements anti-rhumatismaux, à contribuer à la protection et à l’amélioration de la vue et de la santé des personnes. Santen estime que Novagali jouera un rôle important dans la réalisation de cet objectif conformément aux valeurs d’entreprise de Santen. »*

« Nous sommes très enthousiastes à l’idée de rejoindre Santen. Nous partageons la même vision et les mêmes objectifs stratégiques, ce qui fait de Santen un partenaire de choix pour le développement à long terme de nos technologies et de nos produits innovants. Cette opération constitue une reconnaissance, par un acteur majeur du secteur de l’ophtalmologie, de l’expertise et des réalisations des équipes de Novagali ces dernières années. Nous croyons fermement que Santen représente un allié stratégique parfait pour Novagali Pharma en vue d’accroître le succès commercial de Cationorm® et de mettre Cyclokat® à la disposition des patients. » a conclu Jérôme Martinez, Président du directoire de Novagali.

1.1.9 Communiqué de presse du 11 octobre 2011 : « Santen Pharmaceutical Co., LTD Finalise l’acquisition d’une participation majoritaire dans Novagali Pharma S.A. »

Le communiqué de presse du 11 octobre 2011 est reproduit ci-dessous :

² Calculé sur la base du capital émis au jour de la réalisation de l’Acquisition du Bloc

« SANTEN PHARMACEUTICAL CO., LTD FINALISE L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS NOVAGALI PHARMA S.A.

Osaka, Japon et Évry, France, 11 octobre 2011 – A la suite du communiqué de presse en date du 28 septembre 2011, conformément aux articles 223-2 et 223-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), Santen Pharmaceutical Co., Ltd. (Osaka, Ticker Code 4536JP) (ci-après « Santen ») et Novagali Pharma S.A. (ci-après « Novagali ») sont heureux d'annoncer la réalisation, ce jour, de l'acquisition par Santen de 50,55 % du capital social de Novagali pour un prix en numéraire égal à 6,15 euros par action, ce prix pouvant être porté à 6,25 euros selon les modalités décrites ci-dessous (l'« Acquisition du Bloc »).

Après la réalisation de l'Acquisition du Bloc, Edmond de Rothschild Investment Partners, Auriga Partners, Kurma Life Sciences Partners, CDC Innovation, M. Bernard Chauvin et M. Alain Munoz ont démissionné du Conseil de Surveillance de Novagali et le Conseil de Surveillance de Novagali s'est réuni et a approuvé (i) la cooptation de MM. Liljeroos Jyrki, Naoya Karube et Kazuo Koshiji en qualité de membres du Conseil de Surveillance, (ii) la nomination de M. Naoya Karube en tant que vice-président du Conseil de Surveillance et (iii) la nomination de M. Yasuhiro Yotsumoto en qualité de membre du Directoire. Le Conseil de Surveillance de Novagali est désormais composé de sept membres et ne comprend aucun censeur. En raison de l'Acquisition du Bloc, Santen déposera sous peu une offre publique obligatoire auprès de l'AMF afin d'acquérir la totalité des actions et des titres non détenus par Santen, conformément aux articles 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF (l'« Offre »). Cette Offre sera suivie d'un retrait obligatoire des actions restantes de Novagali dans l'hypothèse où, à l'issue de l'Offre Santen détiendrait au moins 95 % du capital social et des droits de vote de Novagali.

Dans l'hypothèse où à l'issue de l'Offre, Santen détiendrait au moins 95% du capital et des droits de vote de Novagali, le prix par action de Novagali versé aux actionnaires ayant vendu leurs actions dans le cadre de l'Acquisition du Bloc ou les ayant apportées à l'Offre sera augmenté de 0,10 euro par action, soit un prix total de 6,25 euros.

Dans le cadre de l'Acquisition du Bloc, Bryan, Garnier and Co. Ltd a renoncé de manière inconditionnelle et irrévocable à se prévaloir du bénéfice des engagements de conservation applicable aux titres émis par Novagali, en ce compris les engagements de conservation conclus au moment de l'introduction en bourse de Novagali avec certains actionnaires existants. Les actions qui étaient soumises à un tel engagement peuvent, depuis la réalisation de l'Acquisition du Bloc, être librement transférées.

Conformément au droit français, des informations complémentaires concernant les modalités et les conditions de l'Offre seront intégrées dans la documentation relative à l'Offre. L'Offre reste soumise à l'examen de l'AMF. »

1.1.10 Communiqué de presse du 15 novembre 2011 : « Chiffre d'affaire du troisième trimestre 2011 »

Produits en hausse de 59% sur les neuf premiers mois de l'exercice

Evry (France), le 15 novembre 2011 : Novagali Pharma, société pharmaceutique développant et commercialisant des produits ophtalmiques innovants, publie aujourd'hui son chiffre d'affaires pour la période de neuf mois close au 30 septembre 2011.

Evolution du chiffre d'affaires au 30 septembre 2011 (trimestriel et sur neuf mois)

<i>En K€ - IFRS*</i>	T3 2011	T3 2010	9 mois 2011	9 mois 2010
Chiffre d'affaires	199	160	568	396
Contrats de recherche et revenus de licences	0	10	0	10
Subventions, financements publics et CIR	437	443	1 454	862
Total produits	636	613	2 022	1 268

* Chiffres non audités

Evolution du chiffre d'affaires par trimestre

<i>En K€ - IFRS*</i>	T3 2011	T2 2011	T1 2011	T3 2010	T2 2010	T1 2010
Chiffre d'affaires	199	238	131	160	129	107
Contrats de recherche et revenus de licences	0	0	0	10	0	0
Subventions, financements publics et CIR	437	639	379	443	211	208
Total produits	636	877	510	613	340	315

* Chiffres non audités

Pour le troisième trimestre 2011, le chiffre d'affaires de Novagali Pharma, reflétant les ventes de Cationorm[®], ressort à 199 K€, en hausse de plus de 24% par rapport au troisième trimestre 2010. La poursuite de la progression du chiffre d'affaires est liée à la montée en puissance des ventes dans les pays où le produit était déjà commercialisé. Le total des produits atteint 636 K€, en légère augmentation de 3,8%.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, le total des produits progresse de plus de 59% pour s'établir à 2,0 M€ contre 1,3 M€ sur la même période de l'exercice précédent. Cette croissance s'explique par la progression des ventes de Cationorm[®] de 43,4% sur la période et l'augmentation des « Subventions, financements et CIR » de 68,7% à 1,4 M€. Ce dernier montant intègre notamment les premiers versements de la subvention d'exploitation ISI OSEO pour 190 K€, au titre du lancement du projet VITRENA portant sur la rétinopathie diabétique.

Faits marquants et événements récents

- **Développements cliniques**

- **Résultats positifs de l'étude de phase II**, réalisée aux Etats-Unis, portant sur l'efficacité et l'innocuité de **Catioprost[®]** chez les patients présentant concomitamment un glaucome et une atteinte de la surface oculaire (septembre 2011). L'étude a atteint ses objectifs en démontrant la réduction de la pression intraoculaire (PIO) et l'amélioration des signes et des symptômes de l'OSD (*ocular surface disease*) par rapport au groupe contrôle du Travatan Z[®].

- **Développements commerciaux :**

- Obtention des autorisations nécessaires à la **commercialisation** de Cationorm[®] dans les **Emirats Arabes Unis** et lancement du produit en Arabie Saoudite.

- **Participation majoritaire de Santen Pharmaceutical Co., Ltd.**

- Le 11 octobre 2011, Santen Pharmaceutical Co., Ltd., société japonaise leader de l'industrie pharmaceutique, et Novagali Pharma ont annoncé la réalisation de l'acquisition par Santen de 50,55% du capital social de Novagali Pharma.
- En raison de cette acquisition, Santen déposera sous peu une offre publique obligatoire auprès de l'AMF afin d'acquérir la totalité des actions et des titres non détenus par Santen. Cette offre sera suivie d'un retrait obligatoire des actions restantes de Novagali Pharma dans l'hypothèse où, à l'issue de l'offre, Santen détiendrait au moins 95 % du capital social et des droits de vote de Novagali Pharma.

Perspectives

- **Cationorm[®]** : le lancement du produit aux Etats-Unis et aux Emirats Arabes Unis est en cours de préparation. La société prépare également le lancement de Cationorm[®] en flacon multidoses sans conservateur. Enfin, la société poursuit ses discussions pour lancer le produit sur d'autres territoires, notamment en Europe.
- **Cyclokat[®]** : le recrutement des patients de l'étude confirmatoire de phase III en Europe se poursuit avec des résultats attendus pour mi 2012.

1.2 **Capital social de Novagali**

A la date du présent document, le capital social de Novagali s'élève 1.304.708,80 euros, divisé en seize millions trois cent huit mille huit cent soixante (16.308.860) actions ordinaires, entièrement souscrites et intégralement libérées, d'un montant nominal de 0,08 euro.

A la connaissance de la Société, à la date du présent document, le capital social et les droits de vote de Novagali Pharma sont répartis de la manière suivante :

Actionnaires	Actions et droits de vote	
	Nombre	%
Mandataires sociaux	8 253 022	50,60
<i>Membres du Conseil de surveillance :</i>	8 244 597	50,55
Santen Pharmaceuticals	8 243 347	50,55
Nayan Greg Parekh	1,250	0,001
<i>Membres du Directoire :</i>	8 425	0,05
Philippe Dupont	8 425	0,05
Autres actionnaires	8 055 838	49,40
Siparex / Sigefi	1 256 338	7,70

FCJE	1 064 458	6,53
123 Ventures	874 205	5,36
Galinova	496 000	3,04
BML Healthcare	245 460	1,51
Chevrillon & Associés	113 636	0,70
Mercure Epargne Longue	113 636	0,70
Salariés ⁽¹⁾	114 107	0,70
Auto-détention	30 148	0,18
Public	3 747 850	22,98
TOTAL	16 308 860	100,00

1.3 Information financières récentes

Aucun événement significatif, de nature à avoir un impact sur l'activité ou la situation financière de la Société n'est intervenu depuis la publication du rapport semestriel de la Société relatif au semestre clos le 30 juin 2011 diffusé le 31 août 2011.

1.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir ou a eu depuis la clôture du dernier exercice le 31 décembre 2010 des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

1.5 Composition du Conseil de surveillance de la Société

Lors de la réunion du Conseil de surveillance de la Société du 11 octobre 2011, Edmond de Rothschild Investment Partners, Auriga Partners, Kurma Life Sciences Partners, M. Bernard Chauvin et M. Alain Munoz ont démissionné de leur mandat de membre du conseil de surveillance de la Société et le conseil de surveillance de Novagali a autorisé la cooptation de MM. Jyrki Liljeroos, Naoya Karube et Kazuo Koshiji en qualité de nouveaux membres du conseil de surveillance de la Société, (ii) la nomination de M. Naoya Karube en qualité de vice-président du conseil de surveillance de la Société. Par ailleurs, lors de cette même réunion, CDC Innovation a démissionné de ses fonctions de censeur.

A la date du présent document, le Conseil de surveillance de la Société est composé des membres suivants :

- M. Russell G. Greig – Président du Conseil
- M. Naoya Karube – Vice-Président du Conseil
- M. Nayan Greg Parekh
- M. George Lasezkay
- M. Bo Jesper Hansen
- M. Jyrki Liljeroos
- M. Kazuo Koshiji

1.6 Composition du Directoire de la Société

Lors de sa réunion en date du 27 septembre 2011, le Conseil de Surveillance de la Société a nommé M. Didier Le Normand en qualité de membre du Directoire de la Société.

Lors de sa réunion en date du 11 octobre 2011, le Conseil de Surveillance de la Société a nommé M. Yasuhiro Yotsumoto comme membre du Directoire de Novagali.

A la date du présent document, le Directoire de la Société est composé des membres suivants :

- M. Jérôme Martinez
- M. Philippe Dupont
- Didier Le Normand
- M. Yasuhiro Yotsumoto

1.7 Rapport de l'expert indépendant

Le rapport de l'expert indépendant désigné par Novagali est reproduit dans la note d'information en réponse.

2 **PERSONNES RESPONSABLES**

2.1 Responsable du document

Monsieur Jérôme Martinez, Président du Directoire de Novagali.

2.2 Pour Novagali

« J'atteste que le présent document, qui incorpore par référence le document de référence enregistré sous le numéro R. 11-0021 auprès de l'AMF et le rapport financier semestriel déposé auprès de l'AMF le 31 août 2011, et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédent l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Santen et visant les actions et les bons de souscription d'actions de Novagali. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Jérôme Martinez

Président du Directoire

Novagali